



COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

Tél. 03 89 89 79 19 - Télécopie 03 89 69 22 01
www.mairie-village-neuf.fr

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 6 AVRIL 2017

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

(article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1. Désignation du secrétaire de séance

En application des dispositions de l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. Olivier CRELEROT, Directeur Général des Services, en qualité de secrétaire de la séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2017

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 mars 2017 qui leur a été adressé à domicile le 31 mars 2017.

3. Budget Primitif 2017

3.1. Vote du Budget Primitif 2017

Par référence aux documents joints à la présente note (extraits de la maquette budgétaire et note de présentation synthétique), il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2017 de la commune de VILLAGE-NEUF, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	BP2017	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 085 000,00 €	5 085 000,00 €
Opérations réelles	4 419 000,00 €	5 080 000,00 €
Opérations d'ordre	666 000,00 €	5 000,00 €
Investissement	1 196 000,00 €	1 196 000,00 €
Opérations réelles	1 190 000,00 €	529 000,00 €
Opérations d'ordre	6 000,00 €	667 000,00 €
Budget total	6 281 000,00 €	6 281 000,00 €
Opérations réelles	5 609 000,00 €	5 609 000,00 €
Opérations d'ordre	672 000,00 €	672 000,00 €

3.2. Vote des taux d'imposition 2017

Compte tenu des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues au BP 2017 et de l'évolution des bases, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières, soit :

	2017	2016
Taxe d'Habitation	20,11%	20,11%
Foncier Bâti	9,82%	9,82%
Foncier Non Bâti	41,24%	41,24%

Les produits fiscaux prévisionnels en résultant sont les suivants :

	Bases 2016 prévisionnelles (€)	Bases 2017 prévisionnelles (€)	Variation des bases (%)	Taux 2017	Produit 2017 (€)
Taxe d'Habitation	5 345 000 €	5 516 000 €	3,20%	20,11%	1 109 268 €
Foncier Bâti	9 087 000 €	9 339 000 €	2,77%	9,82%	917 090 €
Foncier Non Bâti	56 600 €	55 200 €	-2,47%	41,24%	22 764 €
				TOTAL	2 049 122 €

3.3. Autorisation de virements entre articles budgétaires

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire, conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à procéder de sa propre initiative et sans autorisation spéciale du Conseil Municipal, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre du budget principal de la commune tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement à l'exception des articles 657362, 65738 et 6574 de la section de fonctionnement et des articles 204182 et 20421 de la section d'investissement.

4. Subventions de fonctionnement à divers organismes

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la liste des subventions de fonctionnement qui seront allouées à divers organismes au titre de l'exercice 2017 et qui figure ci-après pour un montant total de 710 000 €.

Il appartient également au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions financières (avenants) à passer avec les associations bénéficiant d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 € dont les projets sont joints en annexe à la présente note de synthèse.

Musique Municipale	2 864 €
Ecole de Musique de Village-Neuf	39 000 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 919 €

Amicale anciens Sapeurs-Pompiers	314 €
Section Croix-Rouge	1 397 €
Société de Gymnastique	2 025 €
+ Section Lutte	341 €
F.C. Village-Neuf	2 361 €
Tennis-Club	1 018 €
Cercle Catholique	3 831 €
Chorale Sainte-Cécile	476 €
Association Cigognes d'Alsace	522 €
Association des Aviculteurs	1 227 €
Société Canine	398 €
APPMA de Village-Neuf	2 581 €
Association des Sociétés Locales	57 000 €
Association Jeunesse et Loisirs	35 000 €
Base Nautique	296 €
Pétanque Club	322 €
Club Vosgien	374 €
Laücher Stéblé	375 €
Amis des Landes	232 €
Société d'Histoire Huningue	600 €
UNIAT	236 €
Amicale du Pers. de la commune de Village-Neuf	52 000 €
Coopérative Gérard de Nerval	77 €
Ass. Œuvres scolaires	153 €
I.M.E. Bartenheim	1 525 €
Participations aux réceptions des Ass. locales	2 500 €
Petite Camargue Alsacienne	5 000 €
Association "Les Chouettes"	412 000 €
Handball Village-Neuf	1 368 €
Chœur d'Hommes du Rhin	476 €
Volant Trois Frontières	1 368 €
Ring de Village-Neuf	1 368 €
Ronde des Fêtes	696 €
Chouet'Bike Club	1 368 €
Art'Neuf	73 000 €
Graine de bilingue	400 €
Amis de l'Orgue (subv. except.)	400 €
Ass. Arboricole "L'Arbre et Nous"	370 €
Divers (à engager selon délibérations spécifiques)	222 €
TOTAL	710 000 €

5. Détermination du taux de promotion propre à l'avancement de grade

Le taux de promotion propre à l'avancement de grade, applicable à l'effectif des fonctionnaires territoriaux des cadres d'emplois remplissant les conditions individuelles d'avancement de grade, détermine le nombre maximum de fonctionnaires territoriaux pouvant être promu à l'un des grades d'avancement.

Lorsque l'application du taux de promotion conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

Afin de prendre en compte l'évolution des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale (changements de dénomination, fusions et disparition de certains grades à compter du 1^{er} janvier 2017), il est demandé au Conseil Municipal de fixer à 50% le taux de promotion propre à l'avancement de grade applicable aux effectifs de la commune de VILLAGE-NEUF. Ce taux est proposé à l'identique du taux antérieurement décidé pour l'ensemble des grades listés dans la délibération du 14 juin 2007.

Cette proposition a fait l'objet de l'avis préalable du Comité Technique (avis favorable n° AVT F2017-8 du 27 mars 2017).

6. Informations et communications diverses - Communication des dépenses d'investissement réalisées entre le 08/03/2017 et le 29/03/2017

Est annexée à la présente note de synthèse la liste des dépenses d'investissement réalisées entre le 8 mars 2017 et le 29 mars 2017.